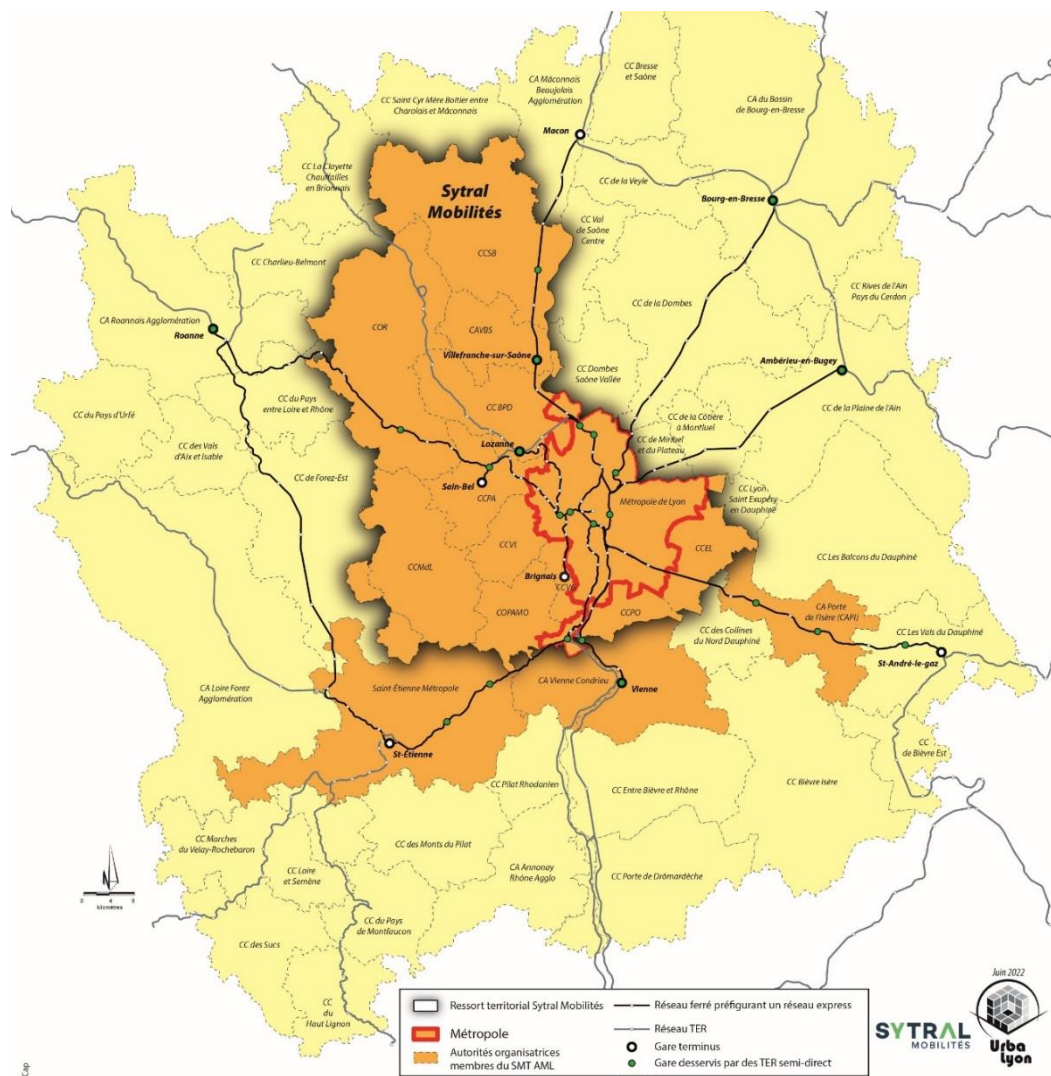


La gestion des données Mobilités à la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon, acteur majeur de la mobilité

- Loi MAPTAM (2014)
 - Création Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier
 - Exerce toutes les compétences exercées auparavant par la communauté urbaine de Lyon et le département du Rhône (+ compétences complémentaires transférées par les communes)
- Cette loi conforte le rôle de la Métropole comme
 - Gestionnaire de l'espace public support des modes de déplacements individuels et collectifs (motorisés ou non) et compétente en matière d'aires de stationnement, de gares routières etc. ;
 - AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités) sur son territoire à l'exception des compétences TC urbains et Plan de Mobilité (Sytral Mobilités, AOM TC) ;

INTRODUCTION – Contexte institutionnel sur le périmètre de la Métropole de Lyon



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

SYTRAL
MOBILITÉS



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

La Métropole : une double posture d'acteur en matière de politique de mobilité

➤ Agit car elle dispose de **compétences Espaces publics - Mobilité**

La Métropole compétente en matière de **mobilité** :

- ✓ Autorité Organisatrice de la Mobilité Hors TC (services vélo, covoiturage, autopartage, services vélo, IRVE, logistique)
- ✓ Gestionnaire ouvrages, infras et d'espaces publics

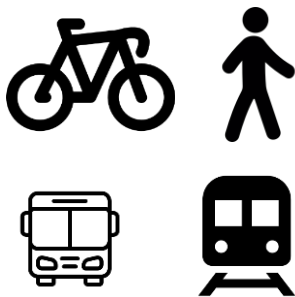
➤ S'exprime en tant que **Territoire vis-à-vis** :

- ✓ AOTC : SYTRAL Mobilités
- ✓ AO Transports ferroviaires : Région (TER) et l'Etat (Trains d'Equilibre du Territoire)
- ✓ Chef de fil de l'intermodalité / Co-Chef de fil de la mobilité Solidaire : Région
- ✓ Sécurité (sécurité routière, sécurités des transports) : État

LA POLITIQUE METROPOLITAINE SUR LES MOBILITES

MÉTROPOLE

GRAND LYON



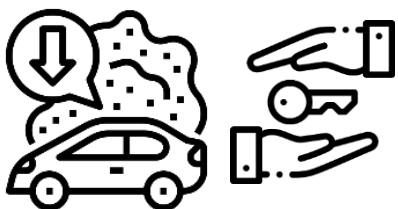
1- Permettre et encourager le **report modal** de la voiture vers les alternatives



Une ville des proximités 100% marchable et cyclable



Des espaces publics donnant priorité aux piétons, cyclistes et transports publics



2- **Optimiser l'usage** des véhicules en circulation et stationnement pour **Réduire l'impact** négatif des véhicules motorisés



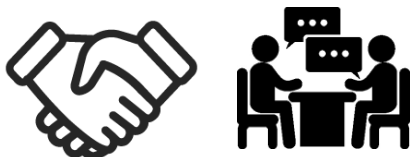
Une agglomération verte et perméable



Une agglomération favorables aux enfants et aux familles



Une agglomération accessible pour toutes les populations

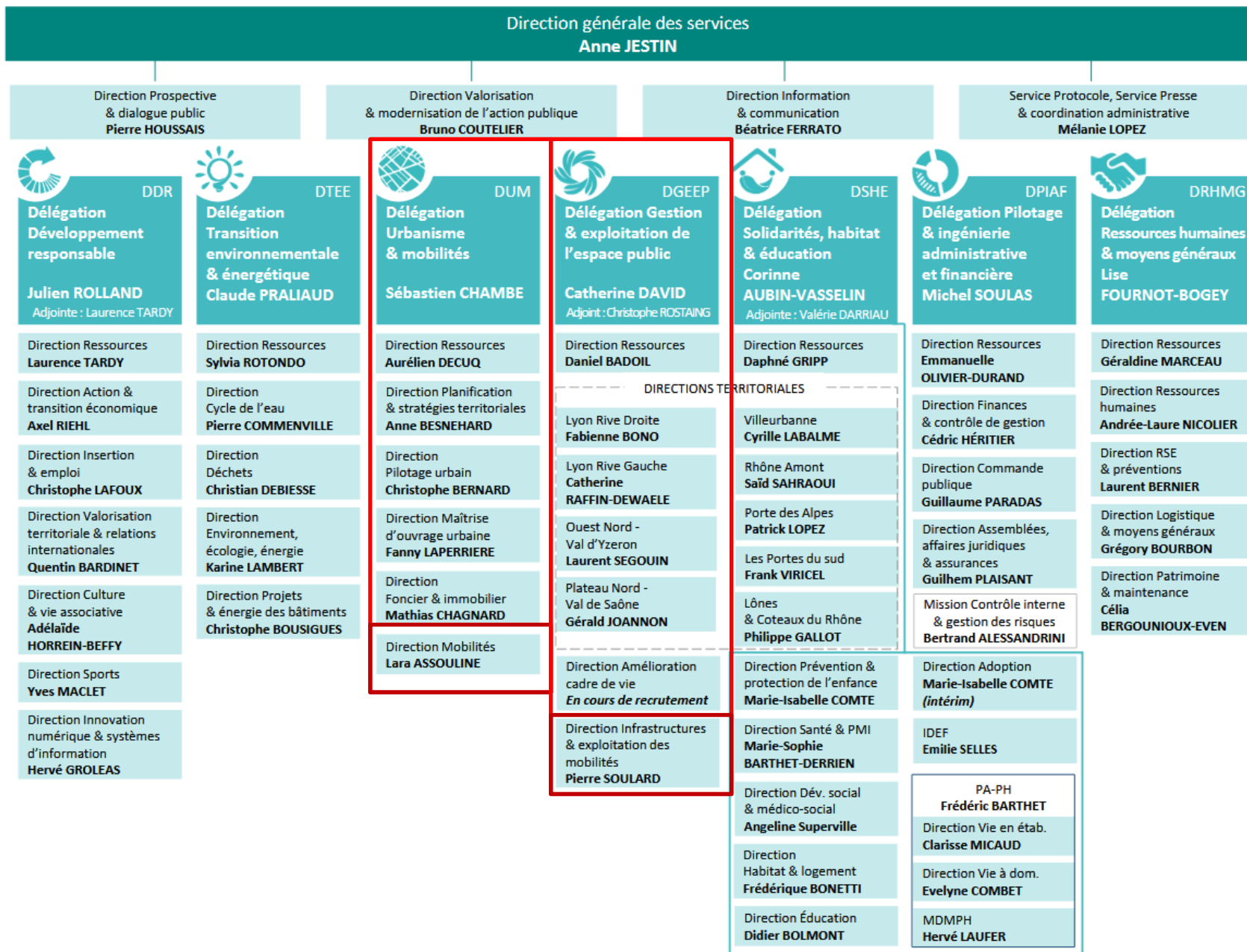


3- **Accompagner le changement** des pratiques des habitants, des entreprises, des salariés du territoire



Une approche participative de la conception à la mise en œuvre

Côté Administration



La Métropole de Lyon :
9600 agents

Compétence Mobilité
scindée en 2 :

La Direction des
Mobilités = Rôle
d'Autorité Organisatrice
des Mobilités

La Direction
Infrastructures et
Exploitation des
Mobilités = Rôle de
Gestionnaire de l'espace
Public

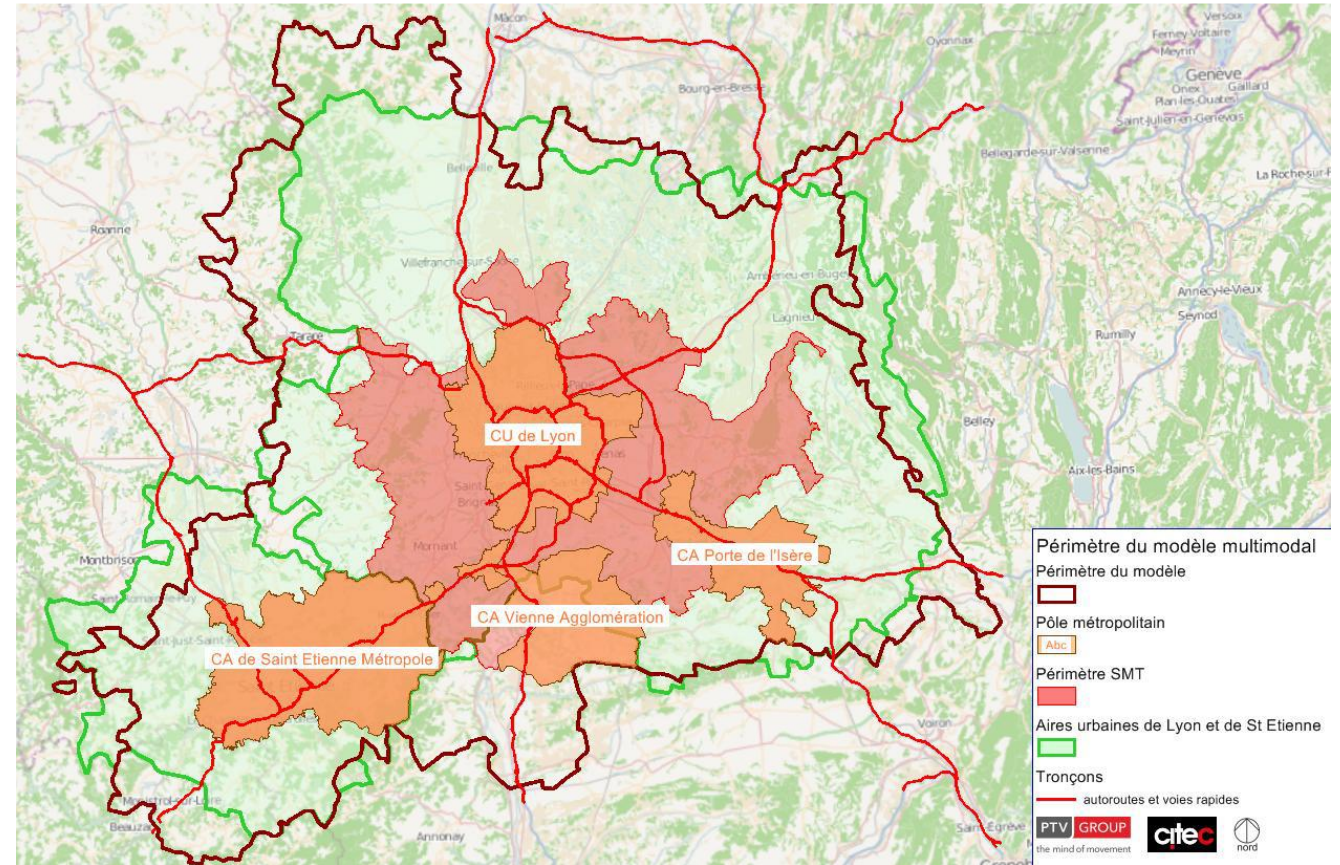
Gouvernance de la donnée mobilité dans la Métropole

Partager la donnée : pas si simple

- Toutes les administrations aimeraient pouvoir utiliser les données des autres acteurs du territoires pour alimenter leurs propres études
- Mais partager sa donnée ce n'est pas si simple
 - Il faut que la donnée soit **accessible**
 - Donnée de comptage par voie de circulation existait mais n'était pas accessible jusqu'à récemment
 - Il faut que la donnée soit **fiabilisée**
 - « on ne devrait jamais parler de 'données', mais d'obtenues' » (Bruno Latour, sociologue)
 - Il faut que la donnée soit **transmissible**
 - Données personnelles, données commerciales
- Partager sa donnée demande des **compétences** et du **temps** et un **cadre** de confiance
- D'où l'intérêt de mettre en place une gouvernance spécifique, qui permet de reconnaître, mesurer et cadrer l'effort que fait chacun pour mettre sa donnée à disposition

Modely : outil technique support d'une gouvernance territoriale de la donnée

- Modèle multimodal de déplacement
 - Besoin de beaucoup de données à collecter auprès de beaucoup d'acteurs
- Conventions de partage de données pour l'alimentation du modèle
 - Possibilité d'utilisation du modèle en échange de fournitures de données pour son alimentation
 - Services de l'État
 - Concessionnaires autoroutiers
 - Région AURA
 - SYTRAL Mobilité
- L'outil commun offre un cadre d'échange régulier et privilégié de données
- Chaque acteur tire un bénéfice direct de son investissement dans le partage de la donnée



Partage de la donnée en interne : le paradoxe de l'open data

- Pensé pour donner accès à la donnée publique
- Devenu un outil essentiel de partage de données entre services de la métropole :
 - urbanisme,
 - Travaux,
 - cartes de bruit,
 - trafic,
 - qualité de l'air...
- Rend la donnée brute transmissible accessible, moyennant les compétences pour la traiter

Projet Hydrommel : reproduire la gouvernance de Modely pour l'observation

- Outil commun pour accéder à un ensemble de données qualifiées
 - Comptage permanents tous modes
 - Comptages ponctuels
 - Données d'enquêtes (type EMC²)
 - Données des opérateurs de mobilité (autopartage, vélo'v...)
- Une fois l'outil en service, proposition aux partenaires d'y accéder à condition de partager leurs données (fréquentation TC, stationnement sur voirie...)
- Besoin de souveraineté → quel modèle choisir pour le développement ?
 - SaaS
 - Rapide à mettre en œuvre
 - Disponibilité dépendante du prestataire
 - Pas directement la main sur la road map de développement
 - On Premise
 - Maîtrise totale sur le développement
 - Compliqué à mettre en œuvre (maintenance, hébergement)
 - Difficile de suivre l'évolution des technologies

Notre choix :

→ Socle de donnée On premise

→ Outil d'analyse en SaaS

Merci pour votre attention !